



Déclaration de non-implication

Avis concernant certaines substances pétrolières de priorité élevée de la Liste Intérieure des Substances (LIS)

Les personnes, y compris les entreprises, qui ne satisfont pas aux exigences de l'*Avis concernant certaines substances pétrolières de priorité élevée de la Liste Intérieure des Substances (LIS)** sont invitées à remplir ce formulaire et à le retourner, signé, à l'adresse indiquée au bas de cette page.

*Note : Les exigences sont décrites à l'annexe 2 de l'Avis, publié dans la partie I de la *Gazette du Canada*, le 17 décembre 2011.

IDENTIFICATION

☐

Veuillez remplacer, ajouter ou mettre à jour les renseignements indiqués ci-dessous

☐

Veuillez supprimer notre nom de cette base de données car nous avons cessé nos opérations.

Nom de la personne (par ex. l'entreprise) : _____

Adresse municipale du siège social canadien (et l'adresse postale si elle diffère de l'adresse municipale) : _____

Numéro d'entreprise fédéral¹ : _____

Nom du répondant pour les avis en vertu de l'article 71 de la LCPE (1999) : M. ☐ M^{me} ☐ Dr. ☐

Titre du répondant : _____

Adresses municipale et postale du répondant (si différentes de celles ci-dessus) : _____

Numéro de téléphone : _____ Numéro de télécopieur : _____

Adresse de courriel : _____

DÉCLARATION DE NON IMPLICATION

☐

Cette personne (par ex. l'entreprise) n'était pas impliquée dans les activités décrites à l'annexe 2 de l'Avis, publié dans la Partie I de la *Gazette du Canada*, le 17 décembre 2011.

Nom (en lettres moulées)

Titre

Signature

Date de la signature

Veuillez retourner le présent formulaire à l'attention du Coordonnateur de la gestion des substances, Plan de gestion des produits chimiques :

200, boulevard Sacré-Cœur, Gatineau (Québec) K1A 0H3

Courriel : substances@ec.gc.ca

Téléphone: (800) 567-1999 (sans frais au Canada) (819) 953-7156 (de l'extérieur du Canada) Télécopieur: (819) 953-7155

<http://www.chemicalsubstanceschimiques.gc.ca/fr/index.html>

¹ Le numéro d'entreprise fédéral est un numéro d'inscription à neuf chiffres attribué par l'Agence du revenu du Canada (ARC) à toute entreprise canadienne qui s'inscrit à au moins un des comptes suivants : impôt sur le revenu des sociétés; importations-exportations; retenues (comptes en fiducie) salariales (à la source); taxe sur les produits et services. Ce numéro paraît sur tous les formulaires émis à une entreprise par l'Agence du revenu du Canada. Les neuf premiers chiffres de la série apparaissant sur les formulaires constituent le numéro d'entreprise.